

COMMUNE : 546 VIGNIEU
ARRONDISSEMENT : 38 LA TOUR DU PIN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA-TOUR-DU-PIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025 1259 COM (1)
Publié le
ID : 038-213805468-20250414-DL202510-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	889 397	44,34	119,50	913 400	405 002	44,34	405 002
Taxe foncière non bâties (TFNB)	55 174	67,86	155,57	54 400	36 916	67,86	36 916
Taxe d'habitation (TH)	171 959	12,33	52,07	132 800	16 374	12,33	16 374
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		458 292
Total					458 292		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 458 292 = 1 Produit total de référence (total colonne 5)	44,34		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		67,86		
Taxe d'habitation (TH)		12,33		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 270	0	0		3 270

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 458 292	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 3 270	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 461 562
--	---	---	---	---

À GRENOBLE

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FREDERIC GUIN

Le
Pour la Préfecture,

Mme le Maire,
Camille REGNIER

Le 14/04/2025
Pour la Commune,





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 546 VIGNIEU
ARRONDISSEMENT : 38 LA TOUR DU PIN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA-TOUR-DU-PIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 038-213805468-20250414-DL202510-DE

N° 1259 COM (2)

TAUX

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :	a. Éoliennes et hydroliennes
a. Personnes de condition modeste	a. Par le conseil municipal	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	b. Par la loi	19 351
c. Locaux industriels	Taxe foncière non bâtie :	
d. Logements sociaux et longue durée	a. Par le conseil municipal	
	b. Par la loi (terres agricoles)	6 841
	c. Par la loi (autres)	
Taxe foncière non bâtie	Cotisation foncière des entreprises	
	a. Par le conseil municipal	
Taxe d'habitation :	b. Par la loi	
a. Dotation pour perte de THLV		
b. Mayotte		
Cotisation foncière des entreprises :	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	a. Résidences secondaires et assimilées	a. TVA prév. (compensation TH)
b. Base minimum	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Locaux industriels	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	0
d. Autres allocations	d. Bases dégrévées locaux vacants	1,000000
	e. Bases dégrévées majo THS	21,51
		15,90

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	47,80	119,50	>>>	119,50
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	63,22	158,05	2,48000	155,57
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,98	59,70	7,63000	52,07
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy.75% départemental 12,81
- b. Taux maximum de la majo 0,480

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,13